

## **PARTENARIAT RBM POUR EN FINIR AVEC LE PALUDISME**

### **Dossier de nomination et de sélection pour le conseil d'administration du Partenariat RBM**

#### **Contexte**

Depuis 1998, le Partenariat RBM pour en finir avec le paludisme (auparavant Roll Back Malaria) joue un rôle clé dans la lutte mondiale contre le paludisme. D'immenses progrès ont été réalisés au cours des vingt dernières années en termes de réduction de la charge de morbidité et d'avancée vers l'élimination du paludisme.

En parvenant à harmoniser l'action des partenaires de la lutte contre le paludisme, le Partenariat RBM nous a permis de fixer un objectif ambitieux. En effet, la Stratégie technique mondiale de l'OMS et l'Action et investissement pour vaincre le paludisme (AIM) du Partenariat RBM qui l'accompagne nous ont donnés pour objectif une réduction de 90 % supplémentaires d'ici 2030, alors que retentit au même moment l'appel des Objectifs de développement durable mondiaux, notamment dans la Cible 3.3, à « mettre fin » au paludisme d'ici 2030. D'après les estimations actuelles, environ 100 milliards de dollars US seront nécessaires pour atteindre ces objectifs, soit un défi tout aussi ambitieux à notre niveau pour mobiliser ces ressources.

Le Partenariat RBM a établi un nouveau conseil d'administration en 2016, composé de 15 membres, sélectionnés à la fois pour leur haut niveau de compétences et d'expérience à un niveau de décision élevé, et pour l'expression de la diversité du Partenariat, avec des membres issus de pays touchés par le paludisme, du secteur privé, d'entités extérieures à la santé et à la lutte contre le paludisme, de la société civile et des donateurs. La liste des membres du conseil d'administration actuel peut être consultée ici :

<https://endmalaria.org/fr/%C3%A0-propos-de-nous/gouvernance/conseil-dadministration>.

RBM recherche maintenant deux nouveaux membres du conseil pour remplacer ceux qui ont fini leur mandat, et pour considération pour des sièges vacants en 2020. Ce document présente un aperçu du processus de nomination et de sélection des membres du conseil d'administration du Partenariat RBM.

Le conseil d'administration encourage les nominations des candidates féminines ainsi que les candidats/es issus de pays touchés par le paludisme.

Les nominations doivent être reçues au plus tard le **31 juillet 2019**,  
ledit processus devant être achevé le **6 septembre 2019**.

Un formulaire de nomination est disponible dans l'**Annexe 1**.

## Aperçu de l'admissibilité, des exigences de compétences et des critères de sélection

### Admissibilité

Toute personne travaillant dans le domaine de la santé et/ou du développement à l'échelle mondiale ou régionale, ou ayant une expérience significative en la matière, issue des secteurs publics ou privés et engagée à mettre en œuvre la vision du Partenariat RBM, est admissible pour une nomination au conseil d'administration du Partenariat. Il est souhaitable que les membres du conseil d'administration du Partenariat soient des leaders reconnus au sein de la communauté de lutte contre le paludisme, de la santé ou du développement, et/ou des individus capables de renouveler régulièrement les ressources des mécanismes du Partenariat ou des efforts mondiaux de lutte contre le paludisme.

### Compétences et expérience

Les règlements internes de RBM<sup>1</sup> (section 4.3.4) précisent que les membres du conseil d'administration du Partenariat doivent être en mesure de démontrer les compétences suivantes :

- ✓ Compréhension approfondie des principes et des valeurs de base du Partenariat, ainsi que de la façon de mettre en œuvre sa vision, et un engagement personnel envers ceux-ci
- ✓ Statut reconnu de leader dans le domaine de la santé et/ou du développement à l'échelle mondiale ou régionale ; compréhension et connaissances nécessaires pour contribuer à l'orientation stratégique du Partenariat
- ✓ Connaissance approfondie des questions relatives au paludisme, à la santé et/ou au développement à l'échelle mondiale et au financement du développement
- ✓ Fortes compétences en leadership et en gestion
- ✓ Capacité à agir en tant qu'ambassadeur/activiste et à représenter le Partenariat à un niveau élevé (p. ex. capacité de représenter un point de vue plus large, pouvoir décisionnel au sein de son organisation)
- ✓ Expérience professionnelle au sein d'un environnement multiculturel
- ✓ Expérience au service de partenariats et d'entités gouvernementales, et capacité à développer des réseaux à grande échelle de façon efficace
- ✓ Approche centrée sur la facilitation et la consultation ; savoir-faire diplomatique avec compétences politiques et stratégiques
- ✓ Accès aux infrastructures de communication nécessaires pour jouer efficacement le rôle de membre du conseil d'administration (p. ex. téléphones fixe et portable, e-mails).
- ✓ Capacités linguistiques verbales et écrites en anglais et/ou en français

---

<sup>1</sup> [https://endmalaria.org/sites/default/files/RBM%20Bye-Laws%20v1\\_0%2028\\_09\\_16%20%28français%29.pdf](https://endmalaria.org/sites/default/files/RBM%20Bye-Laws%20v1_0%2028_09_16%20%28français%29.pdf)

## Engagement des membres du conseil d'administration du Partenariat

Les membres du conseil d'administration servent le Partenariat pour un mandat de trois ans avec la possibilité d'un renouvellement pour un deuxième mandat de trois ans. Ils sont tenus de participer à deux réunions en personnes du conseil d'administration par an, et de s'engager à consacrer suffisamment de temps pour préparer ces réunions.

## Critères de sélection

Le conseil d'administration s'efforce de refléter une diversité de formation, de secteur et d'expertise afin de représenter au mieux la pluralité du Partenariat, avec une attention particulière accordée à la représentation des pays touchés par le paludisme. Il est souhaitable que les membres du conseil d'administration représentent collectivement un réseau plus étendu que celui de la lutte contre le paludisme, que ce soit sur le plan individuel ou au sein des organisations auxquelles ils appartiennent. Les candidats doivent être issus des communautés multisectorielles de lutte contre le paludisme ou en lien avec celle-ci, notamment de structures gouvernementales, de la société civile, d'organisations non gouvernementales, du secteur privé, de donateurs (gouvernementaux, multilatéraux ou d'organisations philanthropiques privées), de la recherche et du milieu universitaire, entre autres.

Les candidats peuvent remplir plus d'un des critères énoncés ci-dessus et précisés dans les règlements internes de RBM. Si les candidats qualifiés ne satisfont pas collectivement les critères susmentionnés, le comité de sélection du conseil (CSC) peut décider de sélectionner les membres qui sont au plus près de ces critères.

## **Processus de nomination et de sélection**

Les candidats au conseil d'administration du Partenariat peuvent être nommés par des partenaires ou des membres en exercice du conseil d'administration du Partenariat. Tout individu est encouragé à se porter candidat si il ou elle présente les compétences et l'expérience requises, et est prêt(e) à consacrer le temps nécessaire au rôle. Toutes les nominations soumises auparavant seront prises en considération si elles remplissent les critères de sélection en vigueur.

Le formulaire de nomination est joint à l'**Annexe 1**. Les nominations doivent être envoyées au Secrétariat de RBM ([BoardAffairs@endmalaria.org](mailto:BoardAffairs@endmalaria.org)).

Lorsqu'ils nomment un candidat, tous les individus, partenaires ou groupes doivent apporter la plus grande attention aux critères ci-dessus afin de s'assurer que tous les candidats :

- a) acceptent leur nomination ;
- b) sont prêts à servir au sein du conseil d'administration du Partenariat et à participer à toutes les réunions en personne, ou exceptionnellement par vidéoconférence ou téléconférence ;
- c) reconnaissent qu'ils sont simplement nommés et que la sélection des nouveaux membres du conseil d'administration est soumise aux recommandations du CSC et à l'approbation de la totalité du conseil d'administration du Partenariat.

Le comité de sélection du conseil (CSC) de RBM passera en revue les nominations et recommandera les candidats qualifiés aux postes du conseil d'administration du Partenariat à pourvoir. Le CSC est présidé par le vice-président du conseil d'administration du Partenariat et comprend d'autres membres en exercice de ce conseil, avec le soutien du Secrétariat de RBM.

### **Calendrier de la sélection**

- i) **D'ici le 13 juin 2019** : appel de candidatures officiel.
- ii) **31 juillet 2019**: clôture des nominations.
- iii) **Août 2019** : réunion du CSC afin de passer en revue les nominations et de s'accorder sur les recommandations qui seront faites à l'ensemble du conseil d'administration de RBM.
- iv) **Début septembre 2019** : Le conseil d'administration de RBM examine les recommandations du CSC et nomme officiellement ses nouveaux membres par décision électronique.

### **Informations et soutien**

Toute question relative au processus de nomination ou à tout autre aspect de la sélection des membres du conseil d'administration du Partenariat doit être adressée au Secrétariat de RBM ([BoardAffairs@endmalaria.org](mailto:BoardAffairs@endmalaria.org)).

## Annexe 1 :

### Formulaire de nomination des membres du conseil d'administration du Partenariat RBM pour en finir avec le paludisme

#### Personne effectuant la nomination :

<b>Nom :</b>		
<b>Poste actuel et affiliation organisationnelle :</b>		
<b>Coordonnées :</b>	<b>Adresse e-mail :</b>	
	<b>Téléphone :</b>	

#### Personne nommée :

<b>Nom :</b>		
<b>Poste actuel et affiliation organisationnelle :</b>		
<b>Sexe :</b>		
<b>Pays/région d'origine :</b>		
<b>Coordonnées :</b>	<b>Adresse e-mail :</b>	
	<b>Téléphone :</b>	

#### La personne nommée:

1. <i>s'est-elle vue expliquer les exigences requises pour être membre du conseil d'administration ?</i>	Oui / Non
2. <i>a-t-elle compris qu'une nomination n'entraîne pas automatiquement la sélection pour le conseil d'administration du Partenariat ?</i>	Oui / Non
3. <i>accepte-t-elle que son nom soit présenté pour une nomination ?</i>	Oui / Non

#### Qualifications de la personne nommée

Parmi l'expérience et les compétences souhaitées suivantes, lesquelles la personne nommée peut-elle apporter au conseil d'administration du Partenariat ?

<b>Expérience et compétences</b>	<b>Oui / Non</b>	<b>Brève explication illustrant comment le candidat démontre ces compétences</b>
<i>Compréhension approfondie des principes et des valeurs de base du Partenariat, ainsi que de la façon de mettre en œuvre sa vision, et un engagement personnel envers ceux-ci</i>	Oui / Non	
<i>Statut reconnu de leader dans le domaine de la santé et/ou du développement à l'échelle mondiale; compréhension et connaissances nécessaires pour contribuer à l'orientation stratégique du Partenariat</i>	Oui / Non	
<i>Connaissance approfondie des questions relatives au paludisme, à la santé et/ou au développement à l'échelle mondiale et au financement du développement</i>	Oui / Non	
<i>Fortes compétences en leadership et en gestion</i>	Oui / Non	
<i>Capacité à agir en tant qu'ambassadeur/activiste et à représenter le Partenariat à un niveau élevé</i>	Oui / Non	

<b>Expérience et compétences</b>	<b>Oui / Non</b>	<b>Brève explication illustrant comment le candidat(e) démontre ces compétences</b>
<i>Expérience professionnelle au sein d'un environnement multiculturel</i>	Oui / Non	
<i>Expérience au service de partenariats et d'entités gouvernementales, et capacité à développer des réseaux à grande échelle de façon efficace</i>	Oui / Non	
<i>Approche centrée sur la facilitation et la consultation ; savoir-faire diplomatique avec compétences politiques et stratégiques</i>	Oui / Non	
<i>Accès aux infrastructures de communication nécessaires pour jouer efficacement le rôle de membre du conseil d'administration (p. ex. téléphones fixe et portable, e-mails).</i>	Oui / Non	
<i>Capacités linguistiques verbales et écrites en anglais et/ou en français</i>	Oui / Non	

## Récapitulatif

En 500 mots maximum, veuillez partager les raisons supplémentaires pour lesquelles vous pensez que la personne nommée est un candidat qualifié pour le conseil d'administration du Partenariat :



Les formulaires de nominations remplis doivent être envoyés au Secrétariat de RBM ([BoardAffairs@endmalaria.org](mailto:BoardAffairs@endmalaria.org)).

\* \* \* \* \*